

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
TROISIEME REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAIID MUSTAPHA
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE EN DEMEURE N°01

En vertu de la convention N° **529/2023** du **19/12/2023**, portant sur <<la fourniture des matériaux de construction au profit d'une unité à Béchar>>, conclu d'un délai de **(01)** mois, **et compte tenu de ce qui suit:**

- **Le non réalisation des fournitures objet de l'acte malgré l'expiration du délai contractuels.**

Une mise en demeure N° 01 est adressée à L'ETP <<**DAOUDI SALMA**>>, sise à Lotissement Zaouia N° 91 Commune Bouharoun/Tipaza, pour exécuter l'objet de l'acte et ce, au cours de huit **(08)** jours à partir de la date de publication de la présente mise en demeure à la presse nationale et au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public.

Faute d'obtempérer à la présente, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que l'article N° **26** de la convention relative à la résiliation.